

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 07 octobre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le sept octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Thérèse JOUSSEAUME, Maire de la Ville de Langueux

Etaients présents	Mesdames Thérèse JOUSSEAUME, Françoise HURSON, Françoise ALLANO, Marie-Hélène BISEUL, Brigitte MERLE, Claudine LE BOUEC, Chantal ROUILLE, Gwenaëlle TUAL, Nadège PICOLO, Caroline BAGOT-SIMON, Isabelle ETIEMBLE Messieurs Alain LE CARROU, Michel BOUGEARD, Jean-Pierre REGNAULT, Claude DESANNEAUX, Daniel LE JOLU, Patrick BELLEBON, Jean BELLEC, Eric LE BARS, Bertrand BAUDET, Adrien ARNAUD, Pierre-Marie CARSIN, Eric TOULGOAT, Olivier LE CORVAISIER, Richard HAAS, Cédric HERNANDEZ, Yann SOULABAIL
Absent excusé	Monsieur Jean-Louis ROUAULT (pouvoir donné à Michel BOUGEARD)
Secrétaire	Madame Gwénaëlle TUAL
Secrétaire Adjoint	Monsieur Cédric HERNANDEZ
Secrétaire auxiliaire	Monsieur Yannick RAULT, Directeur Général des Services

Rapport n° 2019-67

CONVENTION DE PARTENARIAT SPORT SANTE – VILLE DE LANGUEUX / MUTUALITE FRANCAISE

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre REGNAULT, Adjoint aux Sports et à la Vie Associative

1) Sport Santé : la promotion de l'activité physique et sportive dans une logique de santé publique

La Ville de Langueux s'attache à promouvoir le Sport Santé auprès de sa population.

La pratique d'activités physiques ou sportives contribue au maintien de la santé chez le sujet sain dans le cadre de la prévention primaire.

Elle contribue aussi, chez les personnes vivant avec une maladie chronique non transmissible, à améliorer l'état de santé et à prévenir l'aggravation et/ou la récurrence de cette maladie chronique.

Cette politique de la Ville s'articule ainsi autour de 2 axes : l'aménagement du territoire (parcours sportif par exemple) et la sensibilisation de la population.

2) Le soutien marqué à la pratique sportive pour les personnes en situation de handicap, ayant des soucis de santé ou en réadaptation après un accident de la vie

La Ville de Langueux incite les associations à développer une section « Sport Adapté » ou « Handisport » afin de permettre la pratique d'activités pour les personnes en situation de handicap ou ayant des soucis de santé. Des partenariats sont aussi engagés pour inciter à la pratique d'une activité physique adaptée.

La Ville de Langueux est également engagée dans le sport santé depuis plusieurs années. Elle a obtenu le label « Ville Active et Sportive » en 2017, reconduit en 2019.

Fin 2015, un incendie a détruit la salle omnisport de la ville. La question de sa reconstruction s'est posée en tenant compte des attentes et souhaits des associations, mais également des partenaires tels que la Mutualité Française des Côtes d'Armor (MFCA).

Une réflexion s'est d'ailleurs engagée entre les 2 structures afin de voir comment les intérêts de chacun pouvaient converger dans le cadre d'un partenariat.

3) *La Mutualité Française des Côtes d'Armor (MFCA)*

La MFCA est engagée dans le sport santé depuis de longues dates et, plus particulièrement depuis 2005, avec la création d'un service de prévention par les Activités Physiques Adaptées intitulé Actimut.

Ce service, initié sur le secteur de Lannion, s'est développé sur le secteur de Saint Briec depuis 2007.

A ce titre, elle développe des cours d'Activités Physiques Adaptées accessibles à des personnes ne pouvant pratiquer une activité « classique ». Ces cours accueillent au maximum 14 personnes et sont encadrés par des enseignants en Activités Physiques Adaptées.

Différents supports d'activités sont proposés : en salle de sport, en piscine, en extérieur.

La difficulté de ce service est de pouvoir disposer d'équipements sportifs disponibles, de qualité, de manière pérenne, sans avoir à changer de salle toutes les heures et de ne pas être suffisamment repéré car ne disposant pas de lieu fixe.

La présente convention a pour objet de formaliser les conditions du partenariat entre les parties et ceci notamment vis-à-vis de l'équipement et de l'utilisation des 2 salles : salle de préparation physique et salle d'activité. Il est entendu que MFCA développera dans ces salles des cours d'Activité Physique Adaptée.

Ainsi, au regard des éléments ci-dessus, **je vous propose** :

- d'autoriser Madame la Maire, ou son représentant, à signer la convention de partenariat ci-annexée et tout document se rapportant à cette délibération.

Le présent rapport, mis aux voix, est ADOPTE à l'unanimité.